

# Info Seniors

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **38 (2008)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Budget et retraite Moins de revenu et plus de dépenses



Avec l'âge, les primes des assurances complémentaires prennent l'ascenseur et pèsent lourd sur un budget de retraité. Faut-il s'en passer ou non ?

**L**e passage de la vie professionnelle à la retraite représente une transformation profonde du budget domestique. En effet, les revenus jusque-là acquis sous

cient que certaines charges sont susceptibles d'augmenter fortement au fil des années: c'est le cas des assurances complémentaires pour frais de santé. Il est donc utile de

cement de ses besoins de base (alimentation, logement, transports, activités de vie quotidienne, impôts et taxes). Dès lors, la question de la résiliation de ses assurances complémentaires onéreuses représente un lourd cas de conscience. D'une part, la continuation du paiement des primes devient budgétairement insupportable; d'autre part, une suppression volontaire de la couverture d'assurance conduit à sacrifier tous les avantages issus des primes déjà payées depuis de longues années et à se priver de prestations au moment où l'on est censé en avoir le plus besoin.

En prévision d'un tel dilemme, il est recommandé à l'assuré de se poser le plus tôt possible la question de savoir s'il sera en mesure de supporter à long terme ces augmentations de primes ou s'il se verra un jour contraint de renoncer à ses assurances complémentaires devenues trop onéreuses. L'entrée en retraite, avec la transformation budgétaire qu'elle entraîne, représente un moment opportun pour mûrir une telle réflexion et prendre une décision qui engage sur le long terme. ■

«Une suppression de l'assurance conduit à sacrifier tous les avantages issus des primes déjà payées.»

forme de salaire font place à des rentes, dont le montant est souvent inférieur. Or, les dépenses courantes ne s'adaptent pas automatiquement aux nouveaux revenus. Il convient donc de repenser son budget afin qu'il demeure équilibré.

Une fois défini ce nouvel équilibre entre les dépenses et les revenus courants, il faut être cons-

prendre en considération cette progression des coûts dès l'établissement de son budget à la retraite, de façon à savoir si l'on sera en mesure de les assumer sur le long terme.

### Résilier ou pas

Les assurances complémentaires, notamment celles liées à des prestations d'hospitalisation en régime privé ou semi-privé, donnent souvent lieu à la facturation de primes élevées. Il faut savoir que ces primes sont déterminées en fonction du risque assuré qui, de manière statistique, augmente avec l'avance en âge. Il peut alors arriver que le coût de ces assurances devienne trop élevé pour que l'assuré puisse continuer à l'assumer sans mettre en péril le finan-

### Pense-bête avant la retraite

D'autres précautions essentielles méritent d'être prises lors du passage de la vie professionnellement active à la retraite:

- Réactiver la couverture des risques d'accident en complément à son assurance obligatoire des soins. En effet, la couverture du risque d'accident par le biais de l'assurance LAA de l'employeur cesse 30 jours après la fin de ses activités salariées.
- Demander à l'administration fiscale une adaptation du montant de ses acomptes provisionnels. En présentant notamment ses certificats de rentes AVS et LPP, la charge fiscale se verra adaptée à ses nouveaux revenus et représentera une baisse dans la plupart des situations.
- Faire valoir ses droits aux subsides à l'assurance maladie ainsi qu'aux prestations complémentaires à l'AVS.

### Info seniors

**0848 813 813**

du lundi au vendredi

Vaud: de 8 h 15 à 12 h  
et de 14 h à 17 h

Genève: de 8 h 30 à 12 h  
Fribourg, Jura, Neuchâtel,  
Valais, voir adresses p. 35.  
Egalement *Généralisations*,  
rue des Fontenailles 16,  
1007 Lausanne